



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 23/35

Séance du 27 novembre 2023

Membre en Exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 21 novembre 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM. : ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivé à 18h45), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 18h45), VERDET Patricia.

Absents ou excusés : ARTERO Véronique

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : CCPB – Rapport d'observations définitives concernant la mobilité transfrontalière

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien portant sur la mobilité transfrontalière.

Lors de sa séance du 18 juillet 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté de communes pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu de 28 septembre 2023, la CRC a adressé à la commune, en application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières ses observations définitives qui doivent être présentées à la plus proche séance du conseil municipal. Monsieur le maire présente ces observations qui doivent par ailleurs, donner lieu à un débat.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes sur mobilité transfrontalière ;
- **Prend acte** du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes sur la mobilité transfrontalière ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire de séance

Bernard FOUCART

Le Maire



Denis MOSSAZ